

LA MINERVE.

VOL. II.]

MONTREAL, JEUDI SOIR, 15 MAI, 1823.

[NO. 27.]

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre. Les personnes qui désirent discontinuer leur abonnement doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du dernier semestre, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme souscripteurs pour le semestre suivant.

VARIÉTÉS.

POESIE.

EPITRE SUR L'AMOUR DE LA PATRIE.

AMOUR de nos foyers, quelle est votre puissance !
Quels lieux sont préférés aux lieux de la naissance ?
Je vante ce beau ciel, ce jour brillant et pur
Qui répand dans les airs l'or, la pourpre et l'azur,
Cette douce chaleur qui mûrit, qui colore
Les trésors de Vertumne et les présents de Flore :
En Lapon vanteroit les glaces, les fimas
Qui chasse loin de lui la fraude et les combats ;
Libre, paisible, heureux, dans le sein de la terre,
Il n'entend point gronder les foudres de la guerre.
Quels stériles deserts, quels autres écartés,
Sont pour leurs habitants sans grâce et sans beautés ?
Virgile abandonnoit les fêtes de Capone
Pour rêver sur les bords des marais de Mantoue ;
Et les rois indigents d'Ithaque et de Seyos
Préféroient leurs rochers aux marbres de Paros.
En vain l'ambition, l'inquiète avarice,
La curiosité, le volage caprice,
Nous font braver cent fois l'inclemence des airs,
Les dangers de la terre, et le péril des mers :
Des plus heureux climats, des bords les plus barbares,
Rappez-vous soudainement par la voix de nos Lares,
Nous portons à leur pieds ces métaux recherchés
Qu'au fond du Potosi les dieux avoient cachés.
Assis tranquillement sous nos foyers antiques,
Nous trouvons dans le sein de nos dieux domestiques
Cette douceur, ce calme, objet de nos travaux,
Que nous cherchions en vain sur la terre et les eaux.
Tel est l'heureux effet de l'amour de nous même :
Vaine à l'univers quand il n'est point extrême,
Cet amour, trop actif pour être concentré,
S'échappe de nos cœurs, se répand par degré
Sur nos biens, sur les lieux où nous primes naissance,
Jusqu'à sur les témoins des jeux de notre enfance.
C'est lui qui nous rend cher le nom de nos aïeux,
Les destins inconnus de nos derniers neveux,
Et qui, trop resserré dans la sphère où nous sommes,
Embrasse tous les lieux, enchaîne tous les hommes.
L'amour propre a tissu les différents liens
Qui tiennent enchaînés les divers citoyens :
L'intérêt personnel, auteur de tous les crimes,
De l'intérêt public établit les maximes.
Qui, lui seul a formé nos plus aimables nœuds :
Nos amis ne sont rien, nous nous aimons en eux.
Vous qui nous mez l'amour une étincelle pure,
Un rayon émané du sein de la nature,
Détruisez une erreur si chère à vos appas,
Aimerait-on autrui si l'on ne s'aimoit pas ?
Ces transports renaissants à l'aspect de vos charmes,
Ces soins mêlés de trouble et ces perfides larmes,
Sont des tributs trompeurs qu'un amant emporté
Offre au dieu des plaisirs bien plus qu'à la beauté.
L'amour des citoyens ne devient légitime
Que par le bien public qui le règle et l'anime.
Malheur aux cœurs d'airain qui tiennent en prison
Un feu né pour s'étendre au gré de la raison,
Un amour dangereux que l'intérêt allume,
Qui, trop long temps captif, s'irrite et nous consume !
Tels les terribles feux dont brûlent les Titans,
Comprimés par la terre, enfantent les volcans.
Ainsi vit on jadis, dans Rome et dans Athènes,
Le peuple heureux et libre, ou courbé sous les chaînes,
Selon que l'amour-propre, obéissant aux lois,
De la patrie en pleurs reconnoissoit la voix.
Ainsi dans tous les temps l'intérêt domestique
A balancé le poids de la cause publique.
Amour de la justice, amour digne de nous,
Embrassez les mortels, criez-le, étendez-vous :
Consumez, renversez ces indignes barrières,
Ces angles meurtriers qui bordent les frontières,
Ces ramparts tortueux, et ces globes de fer
Qui vomissent sur nous les flammes de l'enfer.
Faut-il que nos fureurs nous rendent nécessaires
Les glaives que forgea l'audace de nos pères ?
Faut-il toujours attendre ou craindre des revers,
Et gémir sur le bord de nos tombeaux ouverts ?
O mœurs du siècle d'or, ô chimères aimables,
Ne saurons-nous jamais réaliser vos fables ?
Et ne connoîtrons-nous que l'art inflexible
De peindre la vertu sans être vertueux ?

Mélanges.

L'anecdote suivante, consignée dans une feuille périodique qui s'imprime en Allemagne, paraît digne d'attention sous plusieurs rapports. C'est à la fois une leçon de prudence et un préservatif contre la superstition.

Le Baron de W... officier autrichien qui servait dans les hussards de Sezklar pendant la dernière guerre contre les Turcs, est le héros de cette aventure singulière, et c'est lui qui la raconte.

Au printemps de l'année 1808, je quittai Misclovar, en Transylvanie, pour conduire des recrues à mon régiment qui se trouvait alors dans les environs d'Orsowa. Dans un village voisin de l'armée vivait une bohémienne qui gagnait quelque argent à vendre des provisions aux soldats. Les recrues que j'avais conduites étaient des hommes très superstitieux. Ils voulurent se faire dire leur bonne aventure par cette femme. Je ris de leur crédulité et pour m'en amuser, je tendis aussitôt la main à la vieille sybille. Le 20 d'août, me dit-elle du ton le plus grave et sans ajouter un seul mot. Je la priai de s'expliquer plus clairement, mais elle se borna à répéter les mêmes paroles, et lorsque je me retirai pour gagner dans ma tente, elle s'écria d'un ton encore plus emphatique : le 20 d'août !

On croira facilement que cette date se trouva fixée dans ma mémoire de manière à n'en pouvoir être effacée. Nous arrivâmes à l'armée, où nous eûmes notre part de dangers et de fatigues. Tout le monde sait que, dans cette guerre, les Turcs ne faisaient pas de prisonniers. Les officiers avoient promis un ducat pour chaque tête qui serait portée dans leur camp ; les janissaires et les spahis rivalisaient de zèle pour gagner le ducat. Nos postes avancés étaient souvent victimes de cet appât donné à la féroce cupidité des Turcs ; il ne se passait guères de nuit sans que leurs soldats vissent, en force supérieure, chercher des têtes, et ces expéditions étaient conduites avec tant de secret et de célérité qu'il était rare qu'ils échouassent dans leur dessein. Aussi nous arrivait-il fréquemment le matin de nous apercevoir qu'une partie de notre camp n'était gardée que par des corps sans têtes. Le prince de Cobourg voulant prévenir ces malheurs, décida qu'un fort détachement de cavalerie serait envoyé toutes les nuits hors des lignes, pour les protéger. Ces piquets consistaient ordinairement de cent ou deux cent chevaux ; mais les généraux Turcs, irrités de voir interrompre le commerce de leurs soldats, envoyèrent, pour le protéger, des détachemens plus forts que nos piquets, et il en résulta, pour les musulmans, une moisson de têtes encore plus abondante qu'auparavant. Il devint si dangereux de se trouver, la nuit, de piquet, qu'un officier qui était commandé pour ce service, faisait ordinairement son testament. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au mois d'août. Diverses escarmouches qui avoient eu lieu n'avaient pas changé la position des deux armées. Huit jours avant le 20 août, ce jour de si triste présage, je vis entrer dans ma tente la sorcière bohémienne à laquelle il m'arrivait souvent d'acheter des provisions. Elle me pria avec beaucoup d'instances de lui léguer quelque chose, dans le cas où j'aurais le malheur d'être tué le jour qu'elle avait prédit que je le serais ; et elle ajouta que si sa prédiction ne se réalisait pas, elle s'engageait, de son côté, à me donner gratuitement un panier de vin de Tokay, chose très-précieuse en ce moment pour nous, à cause de sa grande rareté. Je crus réellement que cette femme avait perdu l'esprit. Il était certainement très possible, dans ma position, que je ne vécusse pas longtemps ; mais il n'y avait aucune raison de croire que je pécherais plutôt le 20 août que tout autre jour. Je consentis donc au marché de la bohémienne, et j'engageai deux chevaux de £50 contre son Tokay. Ce marché, qui ne me paraisait qu'une plaisanterie, fut passé en forme devant le quartier-maître du régiment qui servit de témoin.

Enfin arriva le redoutable 20 août ! rien ne pouvait me faire présumer que je serais exposé ce jour-là. C'était bien à la vérité le tour du régiment où je servais de fournir le piquet pour la nuit suivante, mais deux de mes camarades devaient marcher devant moi. Le soir, à l'instant où les hussards se préparaient à partir, le chirurgien annonça au commandant, que l'officier qui devait commander le piquet s'était trouvé subitement attaqué d'une maladie dangereuse. L'officier qui suivait fut nommé pour le remplacer. Il se hâta de s'équiper et de venir joindre sa troupe ; mais son cheval, ordinairement très doux se montra cette fois si rétif et se cabra avec tant de violence, qu'il le jeta par terre ; et dans sa chute, l'officier eut une jambe cassée : c'était

à moi à marcher, et j'avoue qu'en quittant le camp avec mon détachement, l'idée de partir précisément le 20 août ne laissa pas de troubler un peu mon imagination. J'avais avec moi 80 hussards de mon régiment, et 100 d'un autre, 200 hommes en tout. Notre poste était à mille pas en avant de la ligne droite, ayant tout près de nous un marais plein de roseaux très élevés. Nous n'avions pas de sentinelles ; nous avions ordre de ne pas descendre de cheval et de rester pendant une heure et trois quarts le sabre nu et la carabine armée. Nous étions à peine placés, que nous entendîmes crier Allah ! Allah ! et à l'instant même tous les chevaux de notre premier rang furent renversés par le feu ou par le sabre de sept ou huit cents Turcs qui perdirent un nombre d'hommes à peu près égal à celui de mes soldats démontés. Les Turcs connoissaient le terrain ; il nous entourèrent et nous défirent complètement.

Dans le désordre où nous étions, des deux côtés on tirait, on sabrait au hasard. Je reçus huit blessures, soit de la main de l'ennemi, soit par mes propres gens. Mon cheval, blessé mortellement, s'abattit, et ma jambe droite se trouvant engagée sous lui, je restai couché dans la poussière. Le carnage n'était éclairé que par le feu des pistolets, à la lueur duquel je pus apercevoir mes soldats qui se défendaient avec le courage du désespoir ; mais les Turcs, ivres d'opium, en faisaient un horrible massacre. En peu de temps il ne resta pas un seul Autrichien debout. Les vainqueurs s'emparèrent des chevaux qui se trouvaient encore en état de servir, dépouillèrent les soldats morts et blessés, et se mirent ensuite en devoir de couper les têtes qu'ils plaçaient à mesure dans des sacs dont il s'était munis à cet effet. Ma situation n'était pas gaie. Comprenant assez bien le turc, j'entendais de toutes parts les musulmans s'exciter les uns les autres à terminer promptement leur opération, afin d'avoir fini avant qu'il nous arrivât du secours, et à ne pas oublier une seule tête, afin d'aller à leur retour les deux cents ducats promis. Cette circonstance de 200 ducats prouvait qu'ils étaient parfaitement instruits de la force de notre détachement. Au milieu du désordre, mon cheval ayant reçu une nouvelle blessure, fit un mouvement convulsif à la suite duquel ma jambe se trouva dégagée ; ce qui me donna l'idée d'essayer de me cacher parmi les joncs du marais ; plusieurs de mes soldats avoient déjà tenté ce moyen et avoient été découverts ; mais le feu était bien moins vil, et l'obscurité plus grande me donna l'espoir de réussir. Je n'avais que vingt pas à faire, et avec beaucoup d'efforts, après avoir renversé plusieurs Turcs qui cherchaient à m'empêcher d'avancer, je parvins à me sauver dans le marais. J'entendis un Turc qui criait ; Un infidèle nous a échappé : cherchons-le." Et d'autres lui répondirent : Il est impossible qu'il soit dans le marais. Je n'entendis rien de plus : le sang que je perdais fut cause que je m'évanouis, et lorsque je repris mes sens le soleil était levé depuis longtemps ; de sorte que j'avais dû rester plusieurs heures dans cette position.

J'étais enfoncé jusqu'aux genoux dans le marais ; mes cheveux se hérissèrent quand je me rappelai les événements de la nuit ; mon imagination se porta toute entière sur ce funeste 20 d'août, prédit par la Bohémienne. Je comptai mes blessures ; j'en avais huit, mais aucune n'était dangereuse ce n'était que des coups de sabre qui n'avaient offensé que les chairs, et ne portaient que sur les bras, sur le dos et sur la poitrine. Les nuits étant très fraîches dans ce pays là, je portais une pelisse épaisse qui avait amorti les coups jusqu'à un certain point. J'entendais les plaintes des chevaux blessés sur le champ de bataille ; à l'égard des hommes, grâce aux Turcs, ils n'étaient que trop tranquilles. Je cherchai à me retirer de ma place incommode où j'étais, et après une heure d'efforts, j'y réussis. Quoiqu'une guerre contre des Turcs étouffe ordinairement tout sentiment d'humanité, je ne pus me défendre d'une vive émotion, en contemplant la scène de désolation qui s'offrit à mes yeux : j'avais sur le champ de carnage, lorsque tout à coup je me sentis saisir par un Turc d'une taille gigantesque, qui sans doute était venu pour s'assurer si rien n'avait échappé à sa première recherche.

Qu'on se peigne le sentiment affreux dont je dus être pénétré, en voyant s'évanouir d'une façon si cruelle l'espoir que j'avais conçu ! Prenez, m'écriai-je en langue Turque, prenez ma montre, mon argent, mon uniforme ; mais au nom de Dieu, ne me touchez pas ! A cette prière, faite du ton le plus suppliant, le barbare me répondit froidement : Tout ce que vous avez m'appartient, et il me faut encore votre tête. En même temps il délia le cordon qui attachait mon bonnet de

hussard sous mon menton, et défait ma cravate. J'étais sans armes, sans aucun moyen de défense. Au moindre mouvement que j'aurais fait, il aurait pu plonger son sabre dans mon sein. Je me bornais à le presser avec mes bras, en implorant sa clémence, mais, sourd à mes supplications, il continuait à débarrasser mon cou. Ayez pitié de moi, lui dis-je alors, ma famille est riche; faites-moi prisonnier, et je vous promets une rançon considérable.—Ce serait une affaire trop longue, reprit-il froidement; restez seulement tranquille, pour que je puisse vous couper la tête. Et sans rien ajouter, il détacha l'épingle de ma chemise. Il ne s'était pas opposé à ce que je le tinsse embrassé, probablement parce qu'il se fiait à la supériorité de ses forces, ou peut-être par un reste de pitié, qui cependant ne résistait pas à l'appât d'un ducat. Pendant qu'il était mon épingle je sentis dans sa ceinture quelque chose de fort dur; c'était un marteau de fer. "Soyez donc tranquille, répéta-t-il; et ces mots étaient probablement les derniers que j'aurais entendus dans ce monde, si la frayeur d'une mort si horrible ne m'avait pas suggéré l'idée de tirer de mon marteau de sa ceinture. Il ne s'en aperçut pas, et il tenait déjà ma tête d'une main et son sabre de l'autre, lorsque par un mouvement subit, je me dégageai de ses mains, et lui appliquai de toute mes forces sur la figure un coup de marteau qui était très lourd. Il chancela; je le frappai une seconde fois avec le même succès; son sabre s'échappa de sa main; et il tomba lui-même étendu sur la terre. Il est inutile d'ajouter que je lui plongeai plusieurs fois son arme dans le cœur. Je me mis ensuite à courir vers nos postes avancés dont je voyais briller les armes que frappait le soleil. J'arrivai au camp; mon Colonel, en me voyant me prit pour un spectre. Je fus bientôt attaqué d'une fièvre inflammatoire et conduit à l'hôpital; mais en six semaines je me trouvai guéri et de la fièvre et de mes blessures.

A mon retour au camp je fus visité par la disette de bonne aventure, qui paya exactement le panier de vin de Tokay qu'elle avait perdu. J'appris que pendant mon absence, plusieurs de ses prédictions s'étaient accomplies, ce qui lui avait valu d'assez bonnes aubaines. J'avoue que ces détails me parurent fort surprenants.

Quelque temps après, il arriva au camp deux déserteurs; c'étaient deux Serbiens qui avaient été employés au transport des bagages des Turcs, et qui s'étaient échappés pour ne pas recevoir une punition qu'ils avaient encourue. A l'instant qu'ils virent la Bohémienne, ils la reconnurent et déclarèrent qu'elle était souvent allée, pendant la nuit, au camp des Turcs, auxquels elle rendait compte des mouvements de notre armée; ils ajoutèrent qu'elle était munie d'un chiffre turc qui lui servait de passe-port. Cette pièce de conviction ayant, en effet, été trouvée sur elle, elle fut condamnée à mort comme espion. Avant qu'on l'exécutât, je l'interrogeai sur la prédiction qu'elle m'avait faite. Elle m'avoua que, servant d'espion aux deux armées, elle en tirait un double profit, et qu'elle avait souvent fait connaître à l'une les intentions de l'autre; en disant la bonne aventure, elle savait tirer beaucoup de renseignements de la simplicité de ceux qui la consultaient; souvent aussi le hasard l'avait servie, dans l'accomplissement de ses prédictions. Quand à ce qu'elle m'avait annoncé, elle me dit que c'était pour augmenter son crédit qu'elle avait fixé à une époque si éloignée la catastrophe qu'elle vit le temps approcher où mon régiment devait marcher, elle décida les Turcs à attaquer le piquet qui serait commandé le 20 d'août. Ayant su que deux officiers devaient marcher avant moi, elle vendit à l'un du vin préparé qui le rendit malade; et au moment où le second montait à cheval, elle trouva le moyen d'introduire dans les narines de son cheval un charbon brûlant qui produisit l'effet que j'ai rapporté.

Un nommé Ignace Codoni, marchand forain, avait mis en vente à la foire de Cambrai, une gravure intitulée *le Songe*. Elle représente Napoléon, au milieu des nuages, et dirigeant le vol rapide d'une aigle qui dépose une couronne sur la tête de son fils endormi dans les bras de Marie Louise. Le tribunal de police correctionnelle de Cambrai a condamné Codoni, à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, *minimum* de la peine. Le procureur du Roi a déclaré, pendant les débats de cette affaire que l'exposition de cette gravure était très dangereuse depuis que les élections ont donné à la France la nouvelle Chambre des Députés.

Indemnité de St. Domingue.—Un vieux Colon de St. Domingue a fait le calcul suivant.

Plus de quatorze mille demandes ont été formées pour avoir part aux 30 millions versés et aux 120 millions promis; sur ces quatorze mille requêtes, il y en a 700 au plus de répondues. Sans compter six mois employés au travail préparatoire, il a fallu vingt mois pour opérer ces sept cents liquidations; d'où il suit qu'en procédant avec la même activité il faudra 33 ans pour terminer ce travail.

On lit dans le Spectateur Oriental, "Mr. J. R. Granier," ci-devant Capitaine de Cuirassiers, Chevalier de la Légion d'Honneur, et Agent Français à Mytilène, où il réside, a résolu, sur la nouvelle de la Bataille de Navarin, de se rendre à Smyrne avec sa famille, et en conséquence il partit le 29 d'Octobre sur une des barques qui servent ordinairement pour cette traversée. Le soir, la barque entre dans une baie sur la côte d'Asie. Bientôt après parut un mistic Grec; après les premiers compliments, le Capitaine se conduisit très poliment envers Mr. Granier, qui dans l'espoir de gagner sa bienveillance, lui raconta les événements de la bataille de Navarin. Le Grec le pria de lui donner, en sa qualité d'Agent, un certificat, qui attestât le traitement amical qu'il avait reçu du mistic. Le corsaire avait à peine reçu ce certificat, qu'il tomba sur Mr. Granier, le dépouilla jusqu'à la chemise, s'empara de la barque, et leur laissa un misérable petit bateau qui se trouvait à bord du mistic. Le 30 au matin, le corsaire mit à la voile avec sa nouvelle barque pour aller en course, et il ordonna, sous peine de mort, à Mr. Granier de ne pas bouger jusqu'à son retour. Mais à peine l'avait-on perdu de vue que Mr. Granier et ses marins se jetèrent dans le petit bateau que les pirates leur avaient laissé, mirent en mer et revinrent à onze heures du soir à Mytilène, après avoir couru les plus grands dangers à cause du gros temps, et avoir été pendant trente heures privé de toute nourriture.—*J. du Commerce.*

LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1 Avril, 1828.

Serpent de Mer.—Ce poisson extraordinaire dont l'existence était inconnue jusqu'à nos jours, et au sujet duquel il a été fait tant de rapports dans tous les journaux du Nord, vient d'être pris, près de l'île-aux-vaissaux, par l'équipage de la goélette Pomone, arrivée au Bassin hier soir à 7 heures. On nous a promis de nous donner tous les détails de la manière dont on s'est rendu maître de ce monstre marin. Nous nous bornons à en donner la description à nos lecteurs, autant que les nombreux replis qu'on lui a fait faire sur le pont, nous ont permis d'en juger. Il paraît avoir environ 50 à 60 pieds de long, son corps est environ de la grosseur d'un petit baril, et sa peau de la couleur de celle du serpent congo. Nous n'avons pas pu voir sa tête, attendu qu'on l'avait couverte, et que nous n'avons pas voulu d'ailleurs abuser de la complaisance du capitaine, qui nous l'a fait voir. Il a l'intention de la faire empailler pour l'envoyer au Muséum de Philadelphie, où il en aura probablement un bon prix.—On doit en conséquence l'ouvrir aujourd'hui. Comme on n'exige rien pour le laisser voir, le nombre des curieux sera sans doute très grand, et il serait peut-être à propos d'envoyer quelques hommes de police pour maintenir l'ordre et prévenir les accidents que pourrait occasioner la foule.

EXTRAIT d'une Gazette de Baton Rouge, [Louisiane.]

CANADA.—La mésintelligence entre la Législature du Bas-Canada, et le gouverneur lord Dalhousie paraît prendre une tournure très sérieuse aux yeux des personnes qui prennent intérêt à l'affranchissement de cette Colonie. Deux fois la Législature du Canada a élu unanimement pour son président Mr. PAPINEAU, et deux fois le Lord Dalhousie a refusé de sanctionner sa nomination. L'aversion du peuple du Bas-Canada pour ce Gouvernement semble s'accroître de jour en jour, car le nouveau Parlement est beaucoup plus hostile que l'ancien, et les embarras que cette inimitié cause à l'administration deviennent de plus en plus graves. Les Journaux Anglais, comme de raison, ne veulent pas convenir que cette ancienne Colonie Française, encore Française par les mœurs, la langue et la religion, a toujours supporté avec plus de résignation que d'attachement, la domination Britannique; ils attribuent en conséquence au caractère altier du Lord Dalhousie le mécontentement du peuple du Canada; ils demandent son rappel, "parceque, dit le Times, nous avons des doutes très sérieux qu'un chef militaire soit jamais bon à employer comme Gouverneur civil d'un peuple libre. Un militaire est jaloux par instinct des privilèges qui mettent des bornes à son pouvoir; il est habitué à commander et non à persuader par des bons sens raisonnés; il craint la liberté de parler et n'a rien tant en horreur qu'une assemblée délibérante."

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Depuis notre dernier numéro nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucun fondement dans les rapports, circulés dans les papiers de St. Jean, que Son Excellence le Lieutenant Gouverneur avait été nommé. Envoyé à la Cour de St. Pétersbourg. S. E. n'a reçu aucune information à cet effet.—(Papier Officiel.)

L'arrivée d'une dépêche par exprès de la part du ministre britannique à Washington a produit ici une vive sensation; et par suite il a circulé des bruits d'une nature s'rieuse.

Nous apprenons maintenant que le Gouvernement Américain ayant amicalement communiqué au ministre britannique, son intention d'envoyer un détachement de troupes, pour prendre poste sur le territoire reconnu des Etats-Unis, en deça de la ligne tracée par les commissaires britanniques à prendre de Mars Hill; il avait été jugé expédient d'informer le Lieutenant Gouverneur de cette mesure, aussitôt que possible; et en même temps de lui faire connaître les explications et les assurances qu'avait reçues le ministre britannique, de la part du Gouvernement Américain; et nous avons le plaisir d'apprendre qu'elles ont été de nature à satisfaire le ministre britannique, sur les intentions et le but du Gouvernement des Etats-Unis.

HAUT-CANADA.

Nous avons vu une lettre du Capitaine Mathews à un Monsieur des environs, dans laquelle le Capitaine dit: "Vous aurez le plaisir d'apprendre que le Maître Général et l'Honorable Bureau de l'Artillerie ont bien voulu me rendre justice.—Hier j'ai reçu de leur part une lettre à cet effet.—GAZETTE DE GORE.

QUEBEC.

De la Gazette de Quebec.

NOS DIFFICULTÉS PORTEES DEVANT LE PARLEMENT.

L'Evening Mail (Journal de Londres.) du 25 Mars nous donne les débats sur une motion, demandant des informations à l'égard de la compagnie des terres du Canada. M. Huskisson, secrétaire colonial, prit occasion d'une question sur la vente des réserves de la couronne et du clergé, qui jetait des obstacles à l'établissement du pays, pour annoncer, qu'immédiatement après l'ajournement de pâque il soumettrait les détails des difficultés qui se sont élevées dans l'administration des Canadas, à un comité de toute la chambre, afin d'aviser des mesures efficaces pour remédier aux maux nombreux, causés, &c.

L'ajournement de pâque dure environ dix jours ordinairement, et il a dû commencer le 2 avril et avoir été prolongé jusqu'au 12 ou 13, de sorte que le sujet devait être débattu dans les communes entre le 12 et le 25 avril. Le résultat des procédés dans la chambre des communes sera probablement la nomination d'un comité spécial, dont les travaux, de l'étendue qu'ils doivent être, font douter que nos difficultés puissent être définitivement arrangées, dans la présente session du parlement.

Nous prions le lecteur de faire attention aux paroles mêmes de M. Huskisson—elles sont comme suit dans l'Evening Mail:—

M. Huskisson parla à la défense de la compagnie et pensait que la motion pouvait être abandonnée. "Quant à ce qui était tombé de la bouche de M. Bright, à l'égard des réserves de la couronne et du clergé en Canada, il lui promettait de prendre en sa plus sérieuse considération une mesure qui, comme celle-ci, renfermait plusieurs des intérêts généraux de la colonie, et de s'occuper aussi de plusieurs autres matières importantes, qui embarrassaient les droits constitutionnels du Canada, et l'état actuel de la représentation en ce pays. Il informait en conséquence la chambre qu'il se proposait, de bonne heure après la levée, d'appeler l'attention de la chambre sur ce sujet important, et de soumettre tous les détails des difficultés, qui s'élevaient dans l'administration des Canadas, à un comité de toute la chambre, afin qu'on pût aviser quelques mesures efficaces pour remédier à tant de maux, causés, à ce qu'il croyait, sans intention, par ceux qu'on chargeait des querelles et des difficultés, qui y régnaient; mais qui toujours retardaient les améliorations et préjudiciaient à cette colonie. (écoutez, écoutez!) Il ne donnoit pas alors avis formel de la motion, mais il prenait cette occasion de faire connaître à la chambre, l'intention qu'il avait d'amener cette matière devant le parlement, de bonne heure après la levée."

Extrait du discours de M. Huskisson sur la question mise par M. Brougham, savoir:—Jusqu'à où les colonies des Indes Occidentales avaient suivi les réglemens du parlement, à l'égard de l'amélioration de la condition des esclaves?

"Dans les colonies qui n'avaient pas de législatures locales les instructions du gouvernement impérial avaient été mises à effet et il avait la satisfaction de dire qu'il n'en était dans la pratique résulté aucun inconvénient [écoutez, écoutez!] Dans les colonies qui avaient des législatures locales ces instructions avaient éprouvé plus ou moins d'opposition; mais dans les plus importantes on avait montré le désir de suivre autant que possible les résolutions du parlement. Dans certains cas, il était difficile à une personne dans sa situation de dire jusqu'à où l'on devait se rendre aux réclamations des législatures locales; dans d'autres, on avait envoyé des instructions pour montrer où il fallait opérer des améliorations ultérieures. Si la chambre adoptait des mesures trop précipitées, on n'agissait pas de concert avec les législatures locales, il jetterait les

colonies dans une confusion irrémédiable, et ferait même par là beaucoup de mal aux esclaves. C'était le désir le plus ardent du département colonial d'avancer vers l'objet des résolutions, mais graduellement, sûrement et fermement, sans perdre pourtant de vue les droits des individus.

LOIS CRIMINELLES.

Depuis quelques années il a été fait dans les lois criminelles d'Angleterre de nombreux et importants changements, dont le but était d'y apporter des adoucissements. En Canada nous les avons telles qu'elles existaient dès avant 1774, à quelques petites exceptions près, introduites par des statuts provinciaux. Nous espérons qu'au nombre des avantages qui doivent nous revenir de l'enquête de M. Huskisson sur l'administration de nos affaires, nous aurons celui de voir la législature s'unir plus cordialement dans l'adoption des changements récents opérés par le parlement impérial, de manière à ce que nos lois criminelles soient assimilées à celles de l'Angleterre. Il y a plusieurs autres améliorations importantes, que pourra suggérer l'examen des lois anglaises, passées depuis une trentaine d'années. Nous sommes assurés que les Messieurs du barreau, membres de l'assemblée, auront assez d'esprit public, pour amener le sujet devant la législature. Nous aimons à croire qu'il n'y aurait aucune objection à ces changements, qui porte un caractère "si anglais." Voici quelques nouveaux changements proposés par le marquis de Lansdowne, ci-devant secrétaire pour l'intérieur: "par les altérations proposées par le marquis de Lansdowne dans les lois sur la preuve, l'affirmation des quakers sera admise au criminel, et dans la poursuite pour forgerie la personne dont le nom aura été forgé sera témoin compétent. Il y a deux autres clauses: la première, que toute punition pour félonie, une fois endurée, aura l'effet d'un pardon sous le grand sceau— la seconde, qu'aucune inconduite, (misdemeanor,) ne rendra incompetent à rendre témoignage après la punition."

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.
Québec, 7 Mai 1823.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef, faire les nominations suivantes, savoir:

Thomas Barron, Ecuyer, Avocat, Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province.

John Edward Rankin, gent. pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie et les Accouchemens en cette Province.

La Minerve.

MONTREAL, 15 MAI, 1823.

Les Editeurs du Commercial Advertiser, à New-York, ont reçu des papiers de Londres jusqu'au premier d'Avril, dont des extraits nous apprennent ce qui suit:

La Gazette d'Augsbourg dit que la Porte en était venue à des dispositions plus modérées. Elle a accordé aux Grecs un armistice, et leur promettait une amnistie s'ils voulaient se soumettre."

Il semble douteux que la Porte ait fait une offre d'armistice; et si elle a fait une telle offre sous condition que les Grecs se soumettent, elle sera refusée, comme elle l'a été déjà. Il est plus certain cependant, que les préparatifs de guerre se font à Constantinople avec plus de vigueur que jamais, et la majorité des dernières lettres de Constantinople n'expriment aucun doute que les hostilités ne soient sur le point de commencer entre la Turquie et la Russie. L'on s'attendait qu'une proclamation de guerre allait être lue immédiatement dans les mosquées. Il est rapporté qu'il arrive journellement des hordes d'Asiatiques; elles se composent généralement de jeunes hommes sans aucune discipline.

Le Journal de St. Petersburg du 11 Mars avait été reçu; il contient deux articles importants: le premier est la déclaration de l'opinion de l'Empereur sur le fameux manifeste de la Porte. Il exprime dans un langage fort, le regret de la Russie de ce manifeste, et sa détermination d'exiger une réparation prompte et complète pour tous les torts que la Russie a éprouvés de la part du Sultan, tandis qu'en même temps elle continue avec ses Alliés les négociations résultant du traité de Londres. Elle se conformera à ce traité à la lettre, en tout ce qui en concerne l'esprit et l'exécution, tandis que seule et à l'aide de la providence, elle se met en état d'obtenir une réparation indispensable pour ses injures. La déclaration du Divan, qu'il n'avait jamais eu intention d'exécuter les stipulations du traité d'Ackerman, a excité une indignation juste et profonde.

La garde impériale a laissé St. Petersburg, et l'armée Polonoise et Lithuanienne, composée de 70,000 hommes, doit former une armée de réserve.

Une lettre de St. Petersburg du 15 Mars, dit qu'on

s'attendait au départ de l'Empereur de jour en jour, et l'on croyait qu'il avait été transmis quelque temps auparavant, des ordres à l'armée du Sud, de passer le Pruth le 15 de Mars.

La question des céréales a été présentée dans les deux chambres, le 1er d'Avril—dans la Chambre des Lords, par le Duc de Wellington, et dans la Chambre des Communes par M. Charles Grant.

Ce qui suit, dit-on, est l'échelle proposée pour les droits sur le bled.

Lorsque le prix moyen sera de :

s.	d.	s.	d.	s.	d.
62	pr. qr. un droit de 24	8	74	pr. qr. un droit de 12	8
63	23	8	75	11	8
64	22	8	76	10	8
65	21	8	77	9	8
66	20	8	78	8	8
67	19	8	79	7	8
68	18	8	80	6	8
69	17	8	81	5	8
70	16	8	82	4	8
71	15	8	83	3	8
72	14	8	84	2	8
73	13	8	85	1	8

On peut juger par la manière dont le sujet a été reçu dans les deux Chambres, que tous les membres du Parlement désirent mettre fin à toutes les incertitudes sur ce sujet, et de prévenir l'agitation et les doutes qui ont été si injurieux aux intérêts les plus importants du pays.

Le *Sophia*, Capitaine Neil, est arrivé mardi après-midi à Québec, ayant fait voile de Grenock le 30 de Mars. Il rapporte que le *Cherub* devait mettre à la voile le lendemain, et qu'il l'a passé dans le Golphe près de l'île d'Anticosti où il était environné de glaces.

Pour la Minerve.

Monsieur l'Editeur,

Les observations que je vous adresse aujourd'hui m'ont été suggérées par la lecture d'une communication insérée dans votre dernier Numéro, sous la signature "Sincerus" Les remarques de l'auteur sont très judicieuses, et ce n'est pas sans raison qu'en traitant des professions d'Avocat, de Notaire et de Médecin, il témoigne le chagrin qu'il éprouve de les voir réduites où elles sont à présent. Rien de plus déplorable, sur tout lorsqu'on considère quels en sont les tristes effets, tant par rapport à l'intérêt des citoyens chacun en particulier, que par rapport au bien général de la Société.

De tous les différens états de la société, ces trois professions sont celles qui, à juste titre, occupent le premier rang; chacune d'elles accorde la prééminence sur tous les autres membres de la Société, à ceux qui, par leurs lumières et par leur mérite, en soutiennent la gloire et l'éclat. Aussi n'y en a-t-il pas qui exigent plus impérieusement des connaissances profondes et une application continuelle. On ne saurait être trop scrupuleux sur le choix des personnes qui veulent y entrer. Avant de les y admettre, on devrait examiner bien particulièrement l'étendue de leurs connaissances. Les étudiants en médecine sont maintenant les seuls dont les examens soient rigoureux, et peut-être pas encore autant qu'il le faudrait. Quant à ceux des Etudiants en droit, on ne pourra disconvenir qu'ils ne sont pas ce qu'ils doivent être. Les faits parlent d'eux mêmes. On a vu donner des certificats de capacité, sans attendre une réponse à une seconde question des examinateurs. On voit maintenant admis à pratiquer comme Notaire, un homme qui, à son premier examen, a donné les réponses les plus sottes. Etant interrogé sur ce que c'était que l'état de déconfiture, il répondit que c'était des petits nanans que l'on achetait chez M. Rasco. Il est vrai que sur cette réponse, on l'a obligé, avant que de pouvoir être admis, à subir un second examen quelques mois plus tard. Mais quelles ont pu être ses réponses à ce second examen? cependant il faut croire qu'il s'était raffiné, ou croire aux miracles; car sur ce second examen il a obtenu un certificat de capacité. Il avait étudié sous son père; ainsi il n'y avait dans l'ignorance de ce jeune homme rien d'étonnant. On voit un Notaire assez ancien qui demeure à quelques lieues de Montréal, appeler une rente constituée, "une rente constitutionnelle." Que penser d'un pareil Notaire, et de celui qui commençait ses actes, par ces mots: Pardevant les Notaires Royaux &c. et accoucheurs de femmes &c." Il est vrai que ce dernier pratiquait aussi la médecine.

Un Avocat assez ancien s'étant présenté pour subir son examen, on lui demanda ce que devait faire un créancier pour arrêter son débiteur: il répondit "qu'il fallait le rogner au collet." N'aurait il pas mieux valu en faire un huissier, vaillé qui vaillé plutôt qu'un Avocat.

Je ne citerai pas d'exemples d'avantage. Ceux-ci suffiront pour faire connaître la nécessité d'un changement dans la manière dont on examine les étudiants en droit.

THOMAS.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE QUEBEC.
ARRIVÉES

Mai, 9—Le Brigantin *Gaspé*, Bonnyman, de Gibraltar et St. Michaels, a fait voile le 4 Avril, à Wm. Forrester, avec des vins et des fruits.

—La barque *Wallend*, Watts, 5 Avril, de Hull, à Peniston et McGill, avec du lest.

—La barque *Scott*, Simson, 28 Mars de Sunderland, à ordre, avec du Charbon.

SORTIES.

Mai, 7—La Goëlette *Margaret*, Michaud, Richibucto, Irrino & Co.

—La Goël. *Poirée*, Miramichi, Paterson & Co.

—La Goël. *Julie*, Ryand, do. Rogerson & Co.

PASSAGERS.

Dans le Gaspé, de Gibraltar et St. Michaels, Messrs. Scott et Forrester.

NOUVELLES DE VAISSEAUX.

Le *Gaspé*, le premier arrivage cette saison, est entré dans le port vendredi matin, ce qui est dix jours plus tard que le premier vaisseau arrivé le printemps 1826. A cette époque l'année dernière, il y avait plus de quatre vingt dix vaisseaux dans ce havre.

Le *Gaspé*, le 25 du mois dernier, à la hauteur de St. Pierre, parla au brick *Day*, parti depuis 30 jours de Liverpool pour Gaspé. ce vaisseau avait été engagé pendant deux jours dans les glaces sur le grand banc. Le *Day* dit que le brick *Ann*, McKenzie, avait fait voile deux jours avant lui pour Québec, et que le navire *Margaret* devait partir deux jours après lui. — A vu une grande quantité de glace à l'est du grand banc, et rencontré un banc de glace d'une grande étendue hors de la baie St. Paul; a navigué le long de cette glace l'espace de 100 milles en gagnant vers le nord, et alors a trouvé son passage entièrement bouché, s'en est débarrassé, le 29 dernier, après avoir été retenu pendant 24 heures. Les barques *Wallend* et *Scott* arrivées le même jour, ont aussi été retenues dans les glaces pendant quelques jours, et ont éprouvé quelque dommage.

Le navire *Superb*, de Bristol pour Québec, avec une cargaison générale, à W. & G. Pemberton, a touché la glace vers le 28 dernier, à la hauteur du Cap Ray, et a reçu un dommage considérable. Le Capt. Cain alla à bord d'une Goëlette pour en obtenir du secours; malheureusement sa chaloupe fut crevée le long de la Goëlette, et il ne put retourner à son vaisseau. — Pendant la nuit, les lumières à bord du *Superb*, disparurent, et quand le jour parut on n'en vit plus aucune trace. Il restait encore dix-huit personnes à bord du navire. Le Capt. Cain et les autres quatre matelots, sont arrivés à Québec, vendredi dans le *Wallend*. Ce vaisseau a rencontré une grande quantité de glaces à la hauteur des Isles Madeleine, vers le ter. du courant. Il a vu aussi dans ce même temps, neuf voiles.

Quatre vaisseaux sont partis de Hull pour Québec, à peu près dans le même temps que le *Wallend*.

La cargaison du *Wm. Hunter*, qui a fait naufrage l'automne dernier à Kamouraska, a été ramenée à Québec, dans une Goëlette.

L'*Ernie*, Douglass, devait laisser les *Docks* de Londres le 5 Avril. Le Capt. Scott, Mr. Trew, du Commist, le Lieut. Wilson et Messrs. Symes et Crawford, devaient y prendre leur passage.

Deal, 13 Mars—*John Rimmer*, Scott, pour Québec. Liverpool, 24 Mars—*Trottsdale*, Dodds, pour Québec; *Horatio*, Sparks, Montréal.

QUEBEC 12 Mai.

Il n'est encore entré dans le port que 3 vaisseaux de la mer. Il n'y a pas de doute que les autres sont retenus par la glace qui, selon les rapports, bouche le passage à l'Isle Saint-Paul et couvre une grande partie du Golfe, dans les environs des Isles de la Magdeleine.

Il paraît, par des informations du Nouveau-Frunswick, que le détroit de Canso est aussi fermé; si bien que l'entrée du Saint-Laurent est entièrement interrompue, si ce n'est par quelques canaux étroits, que deux ou trois vaisseaux peuvent rencontrer par hazard. Si les vaisseaux, qui sont maintenant retenus, avaient fait voile d'Europe assez à bonne heure, pour atteindre le Golfe vers le 15 avril, il est très probable, qu'ils se seraient rendus à Québec, sans rencontrer une seule glace, de ce côté-ci de l'Isle Saint-Paul. La glace, qu'on rencontre dans le Golfe, se détache des rivages et des baies de la côte de Labrador vers la mi-avril; une grande partie rentre dans le Golfe par le détroit de Belle-Isle, et doublant la pointe orientale d'Anticosti, est entraînée par le courant le long de cette île, ou est jetée au sud, là où le courant descend, par les vents du nord-est qui règnent toujours dans le printemps, et trouve un passage par le détroit de Canso, ou par les détroits de chaque côté de l'Isle St. Paul. La glace demeure quelquefois une bonne partie de l'été le long du Cap Breton, où elle fond par la chaleur, ou elle est emportée quelque fois, quoique rarement jusque sur les bancs de Terre-Neuve. Cette glace que les Canadiens qui font le commerce à Labrador, appellent *Banquises* est généralement de 12 à 20 pieds d'épaisseur, et cassée en morceaux détachés.

Il paraît par un avertissement inséré dans la Gazette Officielle de Montréal, que J. Bouthillier, Feuyer, a été appointé par son Excellence, seul Inspecteur des Potasse et Perlasse pour la cité de Montréal, et que la nomination des Assistans Inspecteurs sera faite d'après la recommandation du Conseil de Commerce. En conséquence les personnes qui désirent être recommandées comme Sous-inspecteurs, doivent faire application d'ici à Jeudi le 15 du courant, à une heure, où il sera fait choix de cinq personnes pour être nommées Assistans Inspecteurs. Les applications doivent être adressées à Mr. Guo. Audjo, Président du Conseil de Commerce.—*Spec. Can.*

Dimanche dernier, dans l'après midi, le feu prit dans les bois de la Montagne près de cette ville, et on le vit s'étendre rapidement en différentes directions, dans le cours de la soirée. — Ce qui paraissait dans la partie du devant de la Montagne, était presque éteint vers dix heures du soir; mais il paraissait encore très animé dans l'intérieur, et a continué à flamber presque toute la nuit. Vers trois heures du matin il était fort a-

battu, et l'on n'en voyait plus aucune apparence, lorsqu'il fu
jour. Le spectacle que présentait la Montagne pendant toute
la soirée, était grand et majestueux, mais par le fort vent de
Sud qu'il a fait tout ce jour là, les propriétaires des environs
doivent avoir été considérablement alarmés. Nous n'avons
pas appris comment ce feu avait été allumé: on pense qu'il a
été causé par la négligence de quelque chasseur, ou de quelque
personne en fumant.

On dit que deux maisons ont été brûlées Dimanche
dernier au Sault au Récollet, et une grande grange
contenant 400 bottes de foin et 300 planches, à Ste.
Rose: aussi une grange à la côte St. Eléazar, et une
autre grange à la côte St. François. On suppose que
tous ces accidents ont été causés par la manière impru-
dente dont des personnes jettent le feu de leurs pipes.

COURANT.

DECES.

Décédé.—A La Noraye, le 3 du courant, Henry
Cuthbert, enfant unique de James Cuthbert, Ecuyer,
âgé entre 4 à 5 ans.

P. S.—Le brig *Sophia*, arrivé mardi à Québec, vient d'en-
trer dans ce Port. venant de Grenock, chargé de divers mar-
chandises pour Messrs. Robertson, Masson & Co.

Ou dit que le *Cherub* est arrivé à Québec.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son Etude dans une des maisons
appartenant à Augustin Perrault, Ecuyer, à l'entrée de
la rue St. Dominique, Fauxbourg St. Laurent.

EDOUARD E. RODIER,
Avocat.

Montréal, 14 Mai, 1828.

Changement d'Etude.

MR. J. A. LABADIE, Notaire Public, a établi son
étude dans le haut de l'ancienne maison de feu Mr.
J. M. Cadioux, rue St. Jacques No. 8. où il exécutera avec
ponctualité et exactitude toutes les affaires, dont on voudra
bien l'honorer en autant qu'elles concerneront sa profession.
Toutes les personnes qui désireraient avoir des Copies
d'actes du Notariat de feu Mr. Cadioux, pourront se les pro-
curer en s'adressant au Notaire Soussigné.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 14 Mai 1828.

MAISON DE PENSION.

DEUX ou trois Messieurs de bonne conduite peuvent
trouver une pension, logement et blanchissage avec
une famille Canadienne dans la partie la plus centrale de la
ville.

S'adresser à cette Imprimerie,

Montréal 15 Mai 1828.

VOYAGE de Plaisir à TERREBONNE.



LA Barque à Vapeur MONTREAL,
commandée par le Capitaine JEREMY
partira de ce port dimanche prochain,
le 13 du courant, [si le tems le permet]
pour un voyage de plaisir au Village de TERREBONNE.

Le vaisseau laissera ce port, au marché neuf, à 7 heures pré-
cises du matin, et sera de retour vers les 3 heures du soir.

Les dames et messieurs pourront se procurer à bord toute
sorte de rafraichissements.

Montréal, 14 Mai, 1828.



DESERTERS, du service des Soussi-
gnés, Dimanche dernier, les deux app-
rentifs suivants, qui leur étaient dûment
engagés, savoir:

Joseph Blais, apprentif tonnelier,
taille de cinq pieds, robuste, teint rouge,
yeux bleus, habillé en étoffe du pays, veste barrée de
rouge.

Le second, François Blais, apprentif tonnelier,
taille de 4 1/2 pieds mince, teint rouge, yeux bleus, habillé
en drap. Il est défendu strictement à toute personne de
leur donner de l'emploi, et tous ceux qui pourraient
rencontrer les susdits apprentifs, sont priés d'en donner
information aux Soussignés, ou de les leur amener,
tous frais raisonnables seront payés.

FRANCOIS DEROMME }
JOSEPH PARENT. } Tonneliers.

Montréal, 14 Mai, 1828.—ti.

LIVRE DE LOI VOLEE

DE la Librairie du Soussigné, Samedi dernier, le
10 du courant, intitulé: "Cours de Procédure
Civile," par Berriet Saint Prix, tome 2d.

Si le dit Livre est offert en vente à aucune personne,
il est requis de le retenir.

JOHN CAMPBELL.

Montréal, 12 Mai, 1828.

AVIS.

Le Soussigné Notaire, prévient ses pratiques et le pu-
blic en général, qu'il occupe la maison ci-devant ap-
partenant à feu F. W. Ermantinger, Ecuyer, en son vivant
shérif du District de Montréal, sur la Rue St. Vincent,
vis-à-vis le Palais de Justice, où par une stricte assiduité
aux affaires de sa profession, il espère se concilier la confi-
ance et le support de toutes les personnes qui voudront bien
l'employer.

A. T. KIMBER, N. P.

Montréal 3 de Mai 1828.—j

VENTE PUBLIQUE.

Le Notaire Soussigné, procédera LUNDI le 21 Juillet
prochain, à dix heures du matin, en la maison ci-de-
vant occupée par feu Joseph Crevier Bellerive, à la vente
et adjudication—1^o. d'un emplacement situé en cette
ville, sur la rue St. Pierre, de 40 pieds de front, sur envi-
ron 60 pieds de profondeur, avec une Maison et une E-
curie dessus construites. 2^o d'un terrain situé en cette
dite ville, sur la Rue des Champs, d'environ 49 pieds de
front, sur 120 pieds de profondeur, complanté d'arbres
fruitiers, appartenant à la succession du dit feu Joseph
Crevier Bellerive.

Pour les conditions de la Vente ainsi que pour la
description des dites propriétés, il faut s'adresser au No-
taire Soussigné, en son étude, Rue Notre Dame.—

ANT. Z. LEBLANC, Not. Pub.

Trois-Rivières, 6 Mai, 1828.—dpm.

Changement de Domicile.

Le Soussigné avertit ses pratiques et le public qu'il a
transféré sa boutique de la rue St. Pierre à la rue St.
Joseph, fauxbourg des Récollets, No. 113. où il continuera
à travailler dans les différentes branches de Peinture, Dor-
ure, &c. et il sollicite une partie de la faveur publique.

P. LAMOUREUX,

Montréal, 8 Mai, 1828.—jd.

AVIS.

LA Société existante ci-devant sous le nom et raison
de C. S. RODIER & Co. est dissoute de ce jour
d'un consentement mutuel; toutes personnes endettées
envers la dite société sont par le présent averties de payer
immédiatement le montant de leurs comptes à J. B.
Rodier, qui continuera en son propre nom à conduire
le même commerce au même endroit.

C. S. RODIER,

JEAN B. RODIER.

Mai, 1828.—j

Académie de Jeunes Demoiselles.

MADAME TRUDEAU prend la liberté d'informer
ses amis et le public en général, qu'elle vient de
transporter son Académie à la maison faisant l'encoi-
gnure nord-est des Rues St. Jacques et St. Laurent,
près du Bureau de la Poste, où elle continuera de don-
ner des leçons dans les différentes branches d'une édu-
cation d'utilité et d'agrément.

Montréal, 1 Mai, 1828.—ci.

Changement de Domicile.

Le Soussigné prévient ses pratiques et le public en gé-
néral, qu'il a transféré son atelier, dans la rue St. Vin-
cent, dans la maison ci-devant occupée par J. Valentine,
Esq. où il continuera à travailler comme coiffeur barbier &
perruquier, et il espère continuer à mériter une partie de la
faveur publique.

Il a constamment à vendre une certaine quantité de péru-
ques et fris-tes de différentes couleurs et dimensions. Il aura
sous peu de jours un assortiment complet de parfumerie &c.

J. B. LECLAIRE.

—1er Mai 1828.—hg.

AVIS.

PERDUE—dernièrement dans la rue St. Paul, entre
les deux marchés ou de cette rue gagnant la rue Craig
derrière la banque, une MONTRE d'argent à double
boitiers. Le nom de l'ouvrier est gravé au dedans comme
suit: Wm. Broad, No. 118 London. La personne qui l'a
trouvée est priée de la remettre à l'Imprimerie de la Minerve
et une récompense libérale sera donnée si on l'exige.

Montréal, 15 avril.—j

A LOUER.

PRENDRE possession immédiatement, deux appar-
tements propres pour faire des offices, dans le bas de la
maison située rue St. Vincent, ci-devant appartenant à la
succession de feu F. W. ERMANTINGER et ci-devant
occupés comme office du Shérif. Cette place est très con-
venable pour un Avocat ou un Notaire.—pour les conditions
s'adresser au propriétaire soussigné, au nouveau marché.

SERAFINO GIRALDI.

Montréal 5 Mai 1828.—j.

Graines à vendre.

Par les Soussignés:—

200 lbs de graines d'oignon des SHAKERS, garanties
de la crue de 1827.

2000 lbs de graine de trèfle rouge,

500 lbs do. do. blanc,

200 minots de graine de mil.

150 lbs de graine de MANGLE WURTZLE,

Un grand assortiment de graines de jardin, anglaises
et des SHAKERS, comme de coutume, &c. &c. &c.

HEDGE & LYMAN.

Chimistes & Apothicaires.

Montréal, 24 Mars 1828.—j

A LOUER.

Et possession donnée au 1er Mai.

Une jolie Maison à deux étages, située dans le
Fauxbourg St. Louis, dans la rue Ste. Catherine, près de
l'Eglise de St. Jacques, avec écuries, hangars, remises, et
un grand Jardin. S'adresser à G. Q. DUBOIS.
Montréal, 3 Avril, 1828.—um.p.

A VENDRE.

UN superbe emplacement situé en la ville des Trois-
Rivières, vis-à-vis la chambre d'audience, contenant
60 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant son front
au niveau de la rue des champs, en profondeur à Mr. La-
frenaye, d'un côté à Charles Ogden, et de l'autre côté
aux représentants d'Angélique Beaudry. S'adresser aux
Trois Rivières à A. Z. Leblanc, Ecuyer, Notaire, ou au
soussigné à Montréal. J. A. LABADIE, N. P.
Montréal, 31 Mars, 1828.—um

Perdus ou Prêtés,

EN août ou septembre dernier, les livres suivants, savoir,
le 2d volume des Œuvres de J. J. Rousseau, édition de
Bossage à Paris, in 18; un volume des œuvres de Mo-
e; la Beauté de l'Histoire des Etats Unis d'Amérique,
lièr culture de l'esprit, traduit de Watts La personne qui a
La livres en sa possession est priée de les remettre instam-
ment au propriétaire dont le nom est écrit sur la première
page, ou bien au bureau de La Minerve.

AVIS.

LE SOUSSIGNE' à l'honneur d'informer ses amis et
le public qu'il se propose de s'établir à son compte
au premier de mai, comme

MARCHAND TAILLEUR.

An No. 134 Rue St. Paul, près de l'Hotel de Rasco ay-
ant conduit depuis plusieurs années le commerce de Mr. F.
Metzler dans la branche ci-dessus, il se flatte d'être en état
de répondre à la faveur de ceux qui voudront bien l'encou-
rager.

JOSEPH BOULANGET.

Montréal 7 Avril 1828.—jpm



MR. ZEPHIRIN GAUVREAU, or-
ganiste et professeur de musique, prend
la liberté de présenter ses remerciements
aux dames et messieurs de Montréal
et des environs pour l'encouragement
libéral qu'il en a reçu depuis le peu de
tems qu'il s'est établi en cette ville, et
il les prévient qu'il a fixé sa demeure dans le faubourg St.
Laurent, dans le haut de la maison de Mr. Dureuseau,
rue Lagachetière, où il continue à donner des leçons de
MUSIQUE, sur divers instruments, tels que Piano, Violon,
Clarinette, Flute, &c. Il se transportera à la demeure des
particuliers, soit pour donner des leçons ou pour accorder
les instruments.

Montréal, avril 1828.—jg.

Le Soussigné prend la liberté de remercier ses amis et
le public en général pour l'encouragement qu'il en a
reçu durant le tems qu'il a tenu auberge sur le marché
neuf, à Montréal et il les prévient qu'il a laissé cette place
et qu'il tient maintenant un nouvel Hotel dans le village St.
Laurent dans la maison ci-devant appartenant à Mr Roy
et que rien ne sera négligé de sa part, pour rendre cet
établissement digne des personnes qui voudront bien lui
accorder leur encouragement. Des chambres vastes et
commodes, des écuries spacieuses pour les chevaux et sa
barre sera toujours abondamment pourvue des meilleurs li-
lijeurs.

THOMAS ORSOLI.

1er Mai 1828.—j



AVIS.—Est donné aux Cultivateurs
et autres qui désirent améliorer la
race de leur bêtes à cornes, que le
beau TAUREAU, le CHERUB, qui a
été donné au soussigné, pour cette
fin, par Son Excellence le Gouver-
neur en Chef, sera tenu dans ses étables, situées derrière le
Masonic Hall, pendant la saison. Cet animal est de la race
celèbre d'Ayrshire, et a rapporté le plus haut prix à l'ex-
hibition des bêtes à cornes en cette ville.

Le prix de chaque vache n'est que 75. 6d.

WILLIAM SHARP.

Montréal, 1 AVRIL 1828.—j.

A VENDRE—par le Soussigné au Côté ou St. Pierre, près
des Tanneries des Rollands.—Une quantité d'esprit
de Cidre (double force) qui peut être conservé tout l'hiver,
quelques tonnes de Cidre ordinaire, d'une Excellence qua-
lité.

GILBERT LEDUC.

—1er Mai, 1828.—qs-p.

Avis aux Souscripteurs.

ETEN assurant de ses sincères remerciements Messes
les Agens qui ont eu la bonté de se charger des intérêts
de ce Papier, l'Imprimeur les prie de lui continuer leurs
faveurs, et de vouloir bien recevoir le montant des sous-
criptions et le lui faire parvenir aussitôt que possible.—
Le prix de l'abonnement est de £1 5 lorsque le Papier
est envoyé par la Poste.

Il prie aussi Messieurs les Abonnés des Campagnes
de vouloir bien payer leur abonnement à l'Agent le plus
proche de leur résidence. Separément, ces petites sou-
mes ne sont qu'une gêne, mais on voudrait bien remar-
quer que c'est avec ces petites sommes qu'un établissement
comme celui-ci peut se soutenir, surtout lorsqu'en le for-
mant, on a plus calculé sur la bienveillance du public
que sur des moyens actuels. Les tems sont critiques
jamais le pays n'eut plus besoin de Papiers publics
comme de points de ralliement dans la détresse. Nous regret-
tons seulement que La Minerve ne réponde pas assez
bien aux besoins du pays!!

En payant aux Agents le montant de leurs souscrip-
tions, les Abonnés nous épargneront des frais de
voyage qui emportent ordinairement la moitié de l'abon-
nement.